

HOPITAUX SUD
SERVICE D'IMAGERIE MEDICALE
Professeur Pierre CHAMPSAUR

Vous devez passer un examen de scanner

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

De quoi s'agit-il ?

Cet appareil permet de faire des images en coupe du corps humain. Les renseignements apportés par cet examen sont très souvent déterminants pour porter un diagnostic précis.

Le scanner utilise des rayons X. En matière d'irradiation des patients, rien n'a pu être démontré dans ce domaine compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. Toutefois, des précautions concernant les femmes enceintes doivent être prises systématiquement. C'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

Le déroulement de l'examen

Vous serez allongé sur un lit qui se déplace dans un large anneau, le plus souvent sur le dos et seul dans la salle d'examen ; nous pourrions communiquer avec vous grâce à un micro. L'équipe se trouve tout près de vous, derrière une vitre. Elle vous voit et vous entend, pendant tout l'examen. Si cela était nécessaire, elle peut intervenir à tout instant.

Selon la zone étudiée, vos bras seront le long du corps ou derrière la tête. L'examen est généralement rapide. Votre coopération est importante : vous devez essayer de rester immobile ; dans certains cas, nous vous dirons, à l'aide du micro, quand arrêter de respirer pour quelques secondes.

Vous resterez en moyenne 15 minutes dans la salle du scanner.

Certains examens nécessitent, selon les cas, une injection intraveineuse, le plus souvent au pli du coude. L'injection a lieu en fonction de l'indication et elle sera décidée par le médecin radiologue.

Quels produits utilise-t-on et que ressentirez-vous ?

Des produits à base d'iode, opaques aux rayons X, seront utilisés. Le type de ces produits et leurs modalités d'administration seront adaptés à votre cas par le médecin radiologue. Ce choix dépendra notamment des informations sur votre état de santé que vous aurez données avant l'examen.

Vous ne ressentirez aucune douleur dans l'immense majorité des cas. Cependant, en cas d'injection intraveineuse, il n'est pas rare de ressentir une sensation de chaleur au moment de l'injection, ou encore un goût bizarre dans la bouche.

Y a-t-il des risques liés à l'injection ?

L'injection est un acte très courant, habituellement très bien toléré. Cependant, comme avec les autres médicaments, des réactions peuvent survenir :

La piqûre peut provoquer la formation d'un petit hématome sans gravité, qui se résorbera spontanément en quelques jours.

Lors de l'injection, sous l'effet de la pression, il peut se produire une fuite du produit sous la peau, au niveau de la veine. Cette complication est rare (un cas sur plusieurs centaines d'injections, généralement sans suites graves), et pourrait nécessiter exceptionnellement un traitement local.

L'injection de produit iodé peut entraîner une réaction d'intolérance. Ces réactions imprévisibles sont plus fréquentes chez les patients ayant déjà eu une injection mal tolérée d'un de ces produits ou ayant des antécédents allergiques. Elles sont généralement transitoires et sans gravité.

Elles peuvent être plus sévères, se traduire par des troubles cardio-respiratoires et nécessiter un traitement. Les complications réellement graves sont rarissimes ; pour votre information, le risque de décès est de moins d'un cas sur 100 000, soit 14 fois moins que le risque d'être tué dans l'année lors d'un accident de la route.

Des accidents rénaux, également liés au produit iodé, sont également possibles, notamment chez certains sujets atteints de maladies fragilisant le rein (insuffisance rénale chronique, diabète avec insuffisance rénale, etc).

Des modalités particulières seront observées en cas de facteurs de risques particuliers, qui seront identifiés au moment du dialogue entre l'équipe et vous. Dans tous les cas, si vous pensez avoir un facteur de risque, vous devez le signaler au moment de la prise de rendez-vous.